



RT 2005

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
AVEC LES SOLUTIONS REHAU

*Des solutions polymères à l'infini

www.rehau.fr

Bâtiment
Automobile
Industrie

LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE ÉVOLUE :

CE QU'IL FAUT RETENIR

LES ENJEUX DE LA RT 2005

Afin d'honorer sa position dans le cadre du protocole de Kyoto, la France s'est engagée à réduire chaque année son impact sur l'effet de serre. Le Plan Climat 2004 constitue le plan d'action qui concrétise cette prise de décision. Les Réglementations Thermiques complètent par ailleurs le cadre réglementaire en ce qui concerne le secteur du bâtiment qui est fortement énergivore.

Les orientations de la RT 2005 prévoient notamment une **amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs** (15% de mieux par rapport à la RT 2000) ainsi qu'une **limitation du recours à la climatisation**.

Les professionnels du bâtiment se doivent de prendre en compte toutes les possibilités d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, dans un cadre technique précisé par les textes réglementaires.



Exemples de postes sur lesquels peuvent porter les améliorations énergétiques.

- 1 Perméabilité de l'air
- 2 Isolation
- 3 Ventilation
- 4 Éclairage des locaux
- 5 Conception bioclimatique, protection solaire
- 6 Ponts thermiques
- 7 Énergies renouvelables

L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Dans la continuité de la RT 2000

La RT 2005 reprend la structure réglementaire de la RT 2000, au travers de quelques principes :

- le projet de construction est comparé à un projet de référence,
- des garde-fous sont posés et constituent des caractéristiques minimales pour les matériaux et les équipements (isolation, ventilation, système chauffage...),
- la possibilité d'une compensation existe entre les différents postes de déperditions énergétiques,
- des méthodes de calcul de la consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux ainsi que des méthodes de calcul de la température intérieure conventionnelle atteinte en été sont définies,
- des solutions techniques possibles sont proposées.

Les nouveautés de la RT 2005

Des critères supplémentaires ont été ajoutés, d'autres renforcés par rapport à la RT 2000 :

- introduction d'une consommation d'énergie maximale,
- renforcement des exigences sur le bâti (isolation thermique, parois et baies, ponts thermiques),
- renforcement des exigences sur les équipements,
- instauration de zones climatiques,
- renforcement des exigences sur le confort d'été,
- prise en compte des architectures bioclimatiques (toitures végétalisées, casquettes...),
- introduction des énergies renouvelables en référence,
- prise en compte des consommations de refroidissement.

CONSIGNES DE MISE EN ŒUVRE

PLANCHER CHAUFFANT-RAFRAÎCHISSANT BASSE TEMPÉRATURE CONFORME DTU65.14 ET RT 2005

La RT 2005 impose de vérifier la conformité de l'isolation thermique d'un bâtiment, notamment celle des planchers. Les valeurs retenues et certifiées RT 2005 pour les isolants des planchers chauffant - rafraîchissant basse température (PCRBT) sont fonction des mises en œuvre.

Ci-dessous les nouvelles valeurs RT 2005 (exprimées en $m^2.K/W$) suivant le type de mise en œuvre.

RT 2005

DTU

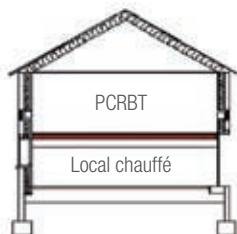


Pose d'un PCRBT **dans un bâtiment déjà conforme RT 2005**

$R = 0,75$ suffit

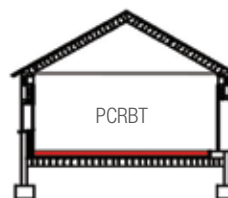
0,75 en conformité au DTU65.14 du PCBT

ISOLATION DES PLANCHERS CONFORME RT 2005



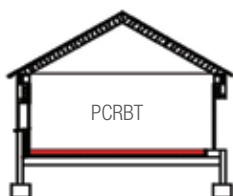
Pose d'un PCRBT sur un dallage au-dessus d'un **local chauffé**

RT 2000	RT2005*
$\geq 0,75$	$\geq 0,75$



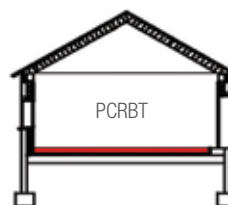
Pose d'un PCRBT sur un **dallage pré-isolé** (périmétrique) au-dessus d'un **terre-plein**

RT 2000	RT 2005*
$\geq 1,25$	$\geq 1,25$



Pose d'un PCRBT sur un **dallage non isolé** au-dessus d'un **terre-plein**

RT 2000	RT2005*
$\geq 1,40$	$\geq 1,70$



Pose d'un PCRBT sur un dallage non isolé au-dessus d'un **vide-sanitaire** OU sur un dallage non isolé au-dessus d'un **local non chauffé**

RT 2000	RT 2005*
$\geq 2,00$	$\geq 2,10$

*Applicables aux bâtiments dont le permis de construire est déposé à compter du 01.09.06. Valeurs également préconisées par le COCHEBAT.

LES SOLUTIONS REHAU

DES RÉPONSES CONCRÈTES, CONFORMES À LA RT 2005

Les systèmes de planchers chauffant - rafraîchissant à eau basse température développés par REHAU constituent des réponses concrètes et conformes à la RT 2005. Ils assurent en effet, outre leur fonction première de chauffage, une partie de l'isolation des planchers. Cette isolation pourra être complétée par d'autres éléments isolants intervenant dans l'épaisseur des planchers. REHAU propose des systèmes répondant à des domaines d'application différents :

Domaine d'application	Résistances thermiques (m ² .K/W)	Solutions REHAU	Caractéristiques
RESIDENTIEL	0,75 1,25 1,70 2,10	RÉSIDIA 1	Solutions sur plaques isolantes à plots renforcés, en différentes épaisseurs
	1,70 2,10	TREILLIS 2	Solutions avec treillis métallique double sur plaques isolantes planes en différentes épaisseurs
TERTIAIRE	1,25 1,70 2,10	MAXIMA 3	Solutions sur plaques isolantes à plots renforcés en différentes épaisseurs

Pour plus d'informations concernant ces solutions, veuillez vous reporter à nos documentations techniques et commerciales.



REHAU : la technologie au service de l'environnement.

Acteur dynamique et incontournable dans les domaines du Bâtiment, de l'Automobile et de l'Industrie, REHAU développe en permanence des solutions répondant aux objectifs environnementaux ambitieux que nous nous sommes fixés. Pour le Bâtiment, REHAU est résolument tourné vers l'avenir, avec notamment une offre complète dédiée aux énergies renouvelables qui s'inscrit dans une démarche environnementale. A l'image du plancher chauffant - rafraîchissant, REHAU anticipe les évolutions techniques et les réglementations futures, en apportant des solutions complètes et fiables qui respectent les critères énoncés par la RT 2005.

AGENCES COMMERCIALES REHAU S.A. :

Secteur Sud-Ouest, Agen : ZI Le Treil, 47520 LE PASSAGE, Tél. 05 53 69 58 91, Fax 05 53 66 97 15, agen@rehau.com **Secteur Sud-Est, Lyon :** 22 rue Marius Grosso, 69120 VAULX-EN-VELIN, Tél. 04 72 02 63 14, Fax 04 72 02 63 40, lyon@rehau.com **Secteur Centre et Nord, Paris :** 54 rue Louis Leblanc, BP 70, 78512 RAMBOUILLET Cedex, Tél. 01 34 83 64 87, Fax 01 34 83 64 60, paris@rehau.com **Secteur Ouest, Rennes :** BP 19145, ZI La Haie des Cognets, 35091 RENNES Cedex, Tél. 02 99 65 21 69, Fax 02 99 65 21 60, rennes@rehau.com **Secteur Est, Saint-Avold :** BP 110, 57730 VALMONT, Tél. 03 87 91 77 19, Fax 03 87 91 32 69, stavold@rehau.com **Siège social :** REHAU Bâtiment, Place Cisse, 57343 MORHANGE Cedex, Tél. 03 87 05 51 00, Fax 03 87 05 57 20, morhange@rehau.com